

## L'ANPIHM en 2008

### *Une année paradoxale !*

D'abord, parce que son conseil d'administration a développé une énergie considérable tant sur le développement de l'ANPIHM et de ses résidences que sur ses relations avec le mouvement associatif d'une part et les pouvoirs publics d'autre part.

Ensuite, parce que sur le plan financier, après le déficit de l'année 2007, l'année 2008 a connu à nouveau un important déséquilibre financier nous contraignant en 2009 à la plus extrême rigueur et en même temps à faire un appel à tous ses adhérents et tous ses donateurs pour que, comme par le passé, ils continuent à nous apporter tout leur soutien, et même à le multiplier.

La raison de ces déséquilibres financiers est simple à expliquer, dans la mesure où, pour des raisons éthiques, nous avons dû rompre avec une des deux sociétés spécialisées dans la recherche de publicités nous permettant de contribuer à couvrir les frais d'expression de l'association et de fonctionnement du siège.

Certes, nous avons pu avec la seconde société avec laquelle nous travaillons depuis longtemps et qui offre toutes les garanties de bon fonctionnement, amortir en partie le choc sans pour autant y être parvenu totalement en 24 mois.



*Le Président prend le soleil...  
derrière lui, les manifestants de l'APF s'organisent !*

Et ce d'autant plus que l'année 2008 a vu notre participation au Salon Autonom, participation essentielle pour une association comme la nôtre qui nous permet de vérifier par les débats avec le public combien nos analyses sur les situations de handicap vécues au quotidien par les personnes sont pertinentes et combien le public - a priori spécialisé - a besoin d'être informé de la réalité de la législation nouvelle et de ses conséquences loin d'être toujours aussi brillantes que le gouvernement veut bien le laisser entendre.

Par ailleurs, plusieurs actions juridiques en cours concernant, soit la liquidation conflictuelle de legs, soit les recours auprès du conseil d'État pour dénoncer un décret illégal - action qui nous tient à cœur car la reconnaissance du bien-fondé de notre recours validerait d'un seul coup toute l'analyse que nous faisons des questions de l'accessibilité dans le cadre de la nouvelle loi du 11 février 2005 - nous ont conduit à faire des provisions importantes. Fort heureusement, nos actions en justice sont reconnues les unes après les autres, soit parfaitement justifiées et financièrement équilibrées au bout du compte, soit suffisamment sérieuses pour que les garanties financières demandées nous soient ensuite rétrocédées.

De ce point de vue, l'État s'honorerait de nous accorder la demande de subvention exceptionnelle

que nous avons formulée auprès de ses services d'autant que lui-même ne finance pas les frais de remboursement des personnes expertes qui sont amenées à siéger dans les groupes de travail du Conseil national consultatif ! Situation que nous avons dénoncée, et avec nous, le Comité d'entente des associations représentatives, sans parvenir à nous faire entendre.

Car sur le plan des relations extérieures avec les pouvoirs publics, l'ANPIHM a été à la hauteur de sa réputation !



*Le logement est un droit*

Réunions de travail au cabinet de Mme Boutin, ministre du logement, au cabinet de Mme Valérie Létard, ministre de la solidarité, au cabinet du Président de la République en compagnie de sa conseillère sociale, ou bien encore à l'invitation avec d'autres associations au ministère de l'éducation nationale, en présence de M. Darcos, ministre de l'éducation nationale, M. Bertrand, ministre de l'emploi et de la protection sociale, et Mme Valérie Létard, ont été autant d'occasions de faire entendre nos analyses, et parfois nos différences, conduisant même M. Darcos à

reconnaître que nous avons raison sur les mesures à prendre pour former les enseignants à l'accueil des enfants dits handicapés et en s'excusant presque de ne pouvoir proposer que son plan, c'est-à-dire pas grand-chose. Tandis que sur le plan des relations extérieures avec le mouvement associatif, outre les réunions de concertation régulière au sein du Comité d'entente des associations représentatives, l'ANPIHM, comme chacun le sait à présent, a souscrit à l'initiative de fondation du collectif " Ni pauvre, ni soumis " pour exiger un revenu décent égal au SMIC pour les personnes dans l'incapacité reconnue de ne pouvoir travailler, en participant à la manifestation du 29 mars 2008, dont notre précédente Revue annuelle a largement rendu compte.

Sur le plan du développement de l'ANPIHM en matière d'ouverture de Résidences pour personnes dites lourdement handicapées, là encore l'activité a été nourrie.

Même si en Côte-d'Or, il faut attendre encore la publication du schéma départemental tandis qu'en Ile-et-Vilaine nous avons dû prendre acte que le Conseil général inscrit ses priorités en matière de création de Foyers d'accueil médicalisé et que sous réserve de s'inscrire dans la même dynamique que nos établissements - ce qui serait assez nouveau, il faut le dire - le principe d'un projet de ce type pourrait être retenu.



*Valérie Létard Secrétaire d'état à la solidarité*



## L'ANPIHM en 2008

Même si dans le Gard et dans les Côtes d'Armor pour des raisons diverses, et notamment d'élaboration de listes d'attente, les projets n'ont pas véritablement avancé.

Ce qui n'est heureusement pas le cas en revanche à Paris où, même si notre projet initial a connu bien des modifications en fonction des desiderata du Conseil de Paris, la Résidence du 18<sup>e</sup> devrait ouvrir ses portes en septembre 2009, en espérant des réponses positives pour celles du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Pas plus que cela n'a été le cas en Seine-Saint-Denis puisqu'un projet d'ouverture d'une Résidence devrait prendre corps au cours de l'année 2009 pour ouvrir au premier semestre 2010.

Nourrie également l'activité de la délégation de Haute-Garonne en matière de participation à la commission d'accessibilité de Toulouse chargée de donner un avis lors de la demande du permis de construire avant ouverture des établissements recevant du public, plus en retrait l'activité de la délégation de Bretagne en raison des problèmes de santé de notre ami Jacques Lacombe nonobstant le large compte-rendu que nous avons donné dans notre Revue annuelle de l'an dernier, et plus en demi-teinte par leur faible organisation, les délégations de Charente-Maritime, du Nord-Pas-de-Calais, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, et de l'Île-de-France qui s'est néanmoins distinguée par sa participation à la manifestation du 29 mars.

En ce qui concerne à présent les Résidences existantes, pour le Foyer Choisir Son Avenir, l'année 2008 aura été pour l'établissement parisien (12 résidents dans le 14<sup>ème</sup>), une année de chantier, au propre comme au figuré !

La rénovation des salles de bains et de l'électricité des appartements, conduite par le bailleur et prévue depuis environ deux ans a enfin démarré en mai, pour être quasiment terminée fin décembre. L'établissement a vécu pendant une année dans la poussière au rythme du bruit des travaux. Les résidents ont dû tour à tour déménager ou partager leur appartement, voire pour certains aller s'installer en dehors de l'établissement.



Il faut saluer au passage les grandes capacités d'adaptation et de patience de chacun (résidents et salariés), qui ont permis de gérer au mieux cette situation inconfortable de "camping".

Ce chantier s'est doublé de celui de la modernisation des équipements de sécurité. Chantier aussi que celui de l'élaboration des outils de la loi du 2

janvier 2002-2. Chantier encore avec le recrutement d'un nouveau Chef de Service :

Fidèles à une démarche de professionnalisation indispensable, le chantier permanent de la formation est resté ouvert : trois salariés engagés dans la formation d'A.M.P., dont un diplômé dans l'année, formation CAFDES pour la Directrice.

A été accueilli un nouveau résident en février. Trois résidents ont fait le projet de s'installer en appartement individuel et deux d'entre eux ont déposé une demande d'U.L.S. auprès de la M.D.P.H. et de la Mairie de Paris. Plusieurs sorties ont été organisées dans l'année : Fête de la musique à Versailles, ballades en bord de mer, pique-nique en base de loisirs.

Enfin, l'activité budgétaire de l'établissement est restée stable, et le résultat 2008 se solde par un résultat excédentaire.

**Pour le foyer " Le Logis "**, concernant les résidents, l'année 2008 s'est caractérisée par une stabilité s'agissant des personnes accueillies; en effet, aucune admission définitive ni départ ne sont à signaler.

De nombreux séjours d'accueil temporaire ont été réalisés avec succès, témoignant une fois encore que ce principe d'accueil est indispensable dans nos établissements.

Cela a représenté un total de 207 journées réparties entre 7 personnes (4 hommes, 3 femmes) pour des séjours allant de 12 jours à 91 jours. Il est intéressant de s'arrêter sur les demandes initiales :

Deux permettaient un séjour de rupture par rapport au lieu de vie habituel.

Deux autres en raison de dépannage face à une situation d'urgence (l'une sans domicile, l'autre à cause de la réfection pendant quatre semaines de l'ascenseur de son immeuble).

Et trois autres souhaitant se mettre en situation d'hébergement en foyer afin d'observer si le projet d'une admission définitive était envisageable.

Dans le but de relancer un dynamisme indispensable, cette fin d'année s'illustre par le souhait d'une réorganisation des équipes d'aides médico-psychologiques, installées dans la même configuration depuis 2002 ; celles-ci seront modifiées dans leur composition mais le principe de la parité exacte hommes-femmes sera respecté sans modification des roulements en cours.

Enfin, le Comité de Pilotage mis en place pour réfléchir à la réactualisation et à la finalisation des différents documents requis par la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 a poursuivi ses réunions mensuelles. Ont été finalisés sur les principes: projet d'établissement, convention de séjour, livret d'accueil.

En concertation avec les cadres des autres structures de l'ANPIHM, les documents définitifs devaient être achevés dans le courant du premier trimestre 2009. S'y rajoutera la nouvelle mouture du règlement de fonctionnement.

Enfin, aspect important de l'intervention des personnes accueillies, conformément à la Loi, un nouveau Conseil de la Vie Sociale a été élu et mis en place suivant la procédure légale. Son élection s'est déroulée le 13 février et a débouché sur une nouvelle présidence.

L'exercice budgétaire, quant à lui, se solde par un excédent significatif puisqu'il couvre " l'annuité " du déficit antérieur à la reprise de notre établissement par notre association.

S'agissant du foyer de Vie " Les Gantelles-les Fougères ", dont il est bon de rappeler qu'il est composé de deux unités de vie distinctes, l'une accueillant 6 personnes dans le quartier Patton à Rennes, l'autre accueillant 7 personnes + un accueil temporaire à La Chapelle des Fougeretz, à deux pas du centre ville, les éléments saillants de l'année 2008 ont été les suivants :

L'accueil temporaire a permis à une personne de réaliser un stage de rupture. En évaluant la possibilité de mettre en œuvre un nouveau projet de vie, la personne a pu ainsi envisager de quitter le domicile parental.

Deux des personnes accueillies ont connu des difficultés de santé mais qui, fort heureusement, se sont stabilisées sur la fin de l'année.



En 2008 comme en 2006, l'ANPIHM est à la pointe des débats

## L'ANPIHM en 2008

L'année 2008 se solde par un résultat équilibré sur le plan budgétaire tout en mettant en œuvre plusieurs transferts pour accompagner des résidents en voyage ou pour favoriser le rapprochement familial. Une réflexion sera lancée en 2009 pour aller vers la création d'une charte du bénévolat pour optimiser les possibilités de voyages ou week end des résidents.

Il faut constater, en outre, la demande de rupture conventionnelle, acceptée par la DDTFP, de l'adjointe technique, qui, manifestement, n'a pas souhaité, après de longues années passées au sein de l'unité des Gantelles puis des Fougères, s'investir dans la nouvelle organisation indispensable qui se dessine, y compris dans une formation complémentaire si nécessaire. L'association n'a pu que prendre acte de cette décision personnelle.

Par ailleurs, la réorganisation du travail au sein de l'établissement courant 2008 a permis une mise en place satisfaisante de postes de nuit et par-là même un planning favorisant le travail d'accompagnement auprès des résidents dans la vie sociale.

Le projet d'établissement, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour sont en cours d'élaboration, après une reprise nécessaire des travaux qui auraient dû être entamés bien avant, et devraient voir le jour courant 2009. Ils permettront de mieux répondre ainsi aux exigences de la loi du 02 janvier 2002.

Enfin, dans le même esprit, la mise en œuvre, durant le dernier semestre, d'une convention d'accompagnement permet de réinterroger les besoins et demandes des résidents. Elle vise à améliorer les pratiques professionnelles tout en permettant de mieux respecter ou aider la dynamique de projets individuels de chaque personne accueillie.

Il y a eu deux conseils de la vie sociale en 2008. Plusieurs réunions avec les résidents, organisées au sein de chacune des unités de vie ont permis au quotidien de réguler les demandes, mais aussi d'associer les personnes à la création du projet d'établissement et du livret d'accueil.



*Cette jeune femme n'est pas seule à brandir cet écriteau*

### **Une nouvelle page s'est ouverte en Ile-et-Vilaine.**

**Pour le Foyer " le Lizard ",** plusieurs faits marquants doivent être soulignés :

Enfin, après de long mois d'attente, sinon d'années, avec l'attribution de son logement, la jeune femme en situation d'accueil temporaire va pouvoir vivre son projet de vie autonome. Il convient de noter que malgré les difficultés " de dernières minutes " concernant le paiement de la PCH entre les départ-

tements du Nord et de la Seine et Marne, la réussite est enfin là pour cette jeune maman, de surcroît. Soulignons un partenariat important et indispensable, au premier chef avec l'intéressée, mais aussi entre SAVS, Foyer, Département de Seine et Marne, qui, sans son existence, aurait rendu très difficile l'aboutissement d'un tel projet de vie.

Un second résident reste en attente de logement pour un projet de vie analogue. Toujours dans le cadre d'un partenariat, qui gagnerait sans doute à être amplifié après le succès précédent, l'année 2009, malgré la dureté de la crise, devra déboucher sur un départ réussi de cet usager. C'est son souhait et c'est le nôtre.

Un autre résident voit, quant à lui, l'interruption programmée de son activité professionnelle en ESAT en raison, notamment de réelles difficultés de transport liées à la desserte de cette établissement, d'une fatigabilité de l'intéressé qui n'a peut-être pas été suffisamment prise en compte et, enfin, d'un constat médical sur les conséquences néfastes sur sa santé physique (douleur au niveau des cervicales due au geste répétitif peu approprié à son handicap). Il faut saluer l'importance des efforts de cette personne qui, au cours des trois dernières années, a vraiment fait une démarche volontaire et forte pour être recrutée, y compris dans un établissement de travail protégé qui n'était peut-être pas le plus adapté à l'importance de sa déficience. Il n'y a pas d'échec dans cette interruption de travail mais bien plus une question sur les conditions de l'adaptabilité réelle des postes de travail et de l'environnement social nécessaire. Il est plus que temps pour que la question de l'accessibilité des transports ne soit plus une entrave. La mise en place de PAM 77 par le Conseil général de Seine et Marne est donc une excellente nouvelle.

En ce qui concerne le Personnel de l'établissement, l'effort de formation reste important avec la poursuite, à ce jour, de cinq formations d'AMP, dont quatre sous contrat de professionnalisation, la dernière en cours d'emploi. Maintien encore et toujours de la formation à l'aspiration endo-trachéale indispensable pour respecter le projet de vie de personnes trachéotomisées. Et, enfin, formation de tuteur référent obligatoire pour accompagner les futurs professionnels AMP.

S'agissant du droit d'intervention des résidents dans le fonctionnement et l'organisation, le Conseil de la vie sociale s'est réuni au moins deux fois en 2008 mais on peut, peut-être, déplorer un relatif désinvestissement des élus.

Une nouvelle élection devant avoir lieu statutairement courant 2009, on ne peut qu'espérer une remobilisation des personnes accueillies, tout d'abord autour de leurs conditions de vie et d'accompagnement, mais aussi autour de la refonte des documents qu'imposent les lois de janvier 2002 et février 2005. A cet effet, le premier semestre 2009 sera celui de l'achèvement de l'écriture du projet d'établissement, du livret d'accueil, du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement.

Enfin, pour conclure sur le plan budgétaire et financier, l'année 2008 s'est soldée par un résultat excédentaire logique en raison de la situation particulière liée à l'accueil temporaire. Il conviendra de surveiller ce qui en découlera en 2009.

*(extrait du Rapport Moral 2008)*

